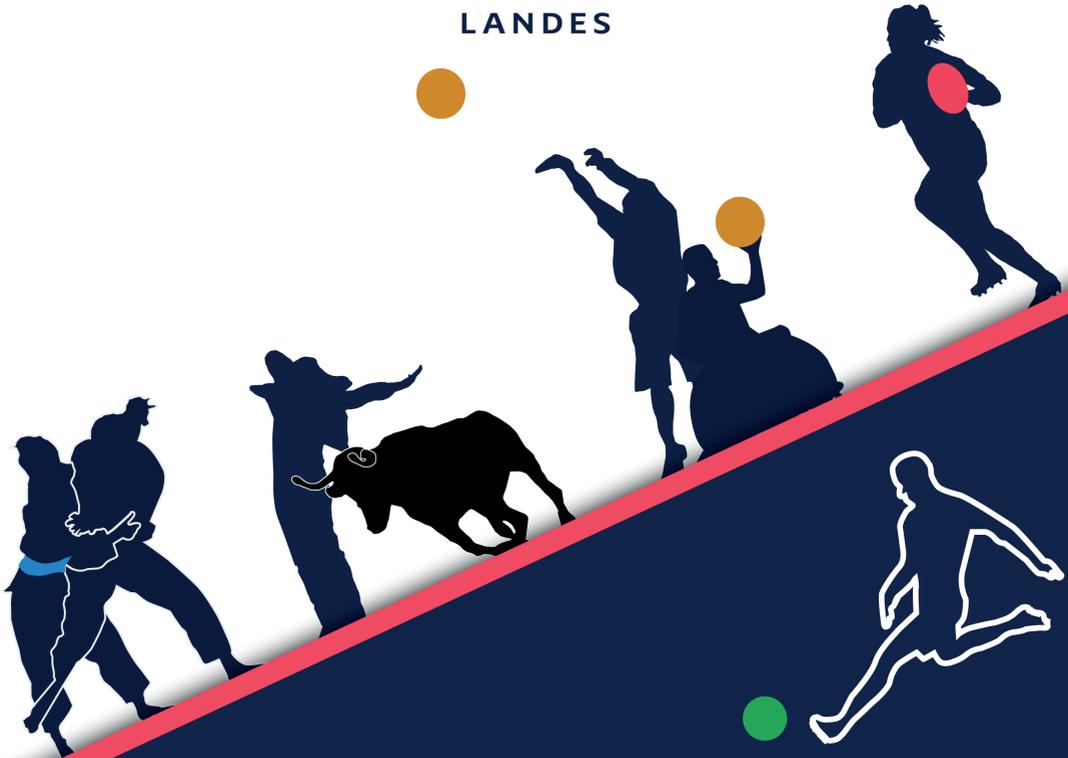




CDOS

LANDES



L'observatoire du sport Landais

édition 2020



SOMMAIRE

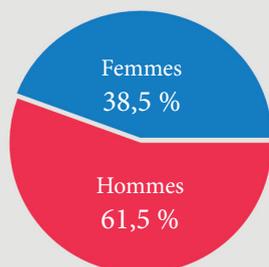
LE SPORT EN FRANCE	4
SUBVENTIONS	6
ÉCOLE DE SPORT & SPORT SCOLAIRE	10
ÉCOLE DE SPORT & SPORT SCOLAIRE	12
LE LABEL «VALIDES-HANDICAPÉS»	13
LES LICENCIÉS	14
LE SPORT DE HAUT NIVEAU	15
LES MÉDAILLÉS OLYMPIQUES LANDAIS	16



@cnosf / kmsp

LE SPORT EN FRANCE

En France le sport est de plus en plus pratiqué. Que ce soit pour la compétition, le plaisir ou pour le bien-être, les français sont toujours plus nombreux à prendre une licence dans une association sportive. Depuis quelques années des pratiques nouvelles se développent comme le sport santé ou le sport nature.



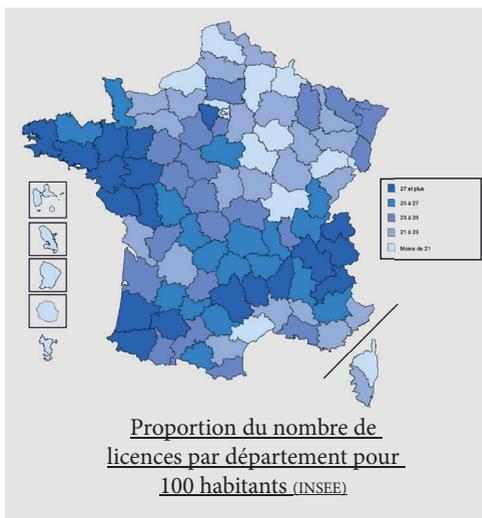
Répartition des licenciés sportifs selon le sexe

(Source : INJEP-MEDES / Recensement des licences sportives 2018*)

En 2018, sur l'ensemble du territoire français (métropole et territoires d'Outre-mer), on totalise 16 370 896 licences délivrées dans des clubs sportifs.

Ainsi, près de 1 français sur 4 détient une licence sportive auprès d'une fédération sportive agréée. En termes de répartition, la part des Femmes licenciées augmente encore sensiblement, passant de 38,3 % en 2017, à 38,5 % en 2018.

Les départements qui comptent le plus de licenciés en fonction de leur démographie se trouvent dans l'Ouest de la France : Pays de la Loire et Bretagne ; dans le Sud-Ouest : Landes, Gers ; ou dans le Sud-Est : Hautes-Alpes, Isère, Savoie (Voir carte ci-dessus).



L'ÉQUIPEMENT SPORTIF

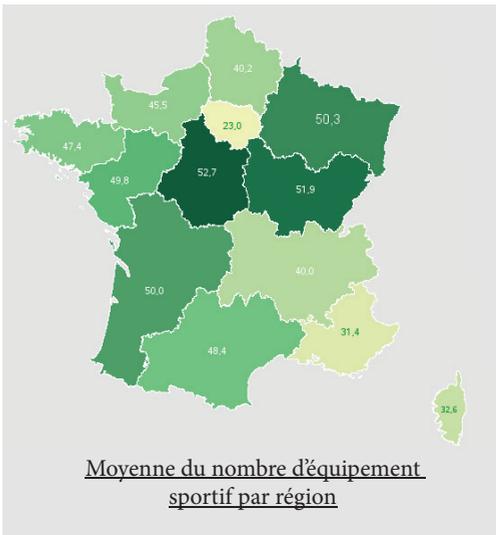
Tout bien immobilier, appartenant à une personne publique ou privée spécialement aménagée ou utilisé de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive.

Code du sport.

Comment expliquer les disparités entre régions ? Le sport et les équipements sportifs ne relèvent pas de compétences obligatoires pour les collectivités, autrement dit elles investissent si elles le souhaitent.

Elles sont toutefois dans l'obligation de permettre l'accès aux équipements nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'éducation physique et sportive.

Au primaire pour les communes, au collège pour les départements et au lycée pour les conseils régionaux.



D'après la carte et le tableau, on observe un gros écart entre les territoires que se soit en termes de densité d'infrastructure mais également en diversité.

	Effectif	Part ce la famille de l'équipement
Ensemble des familles des équipements sportifs recensées (hors sites et espaces naturels relatifs aux sports de nature)	269 497	100 %
dont :		
Terrains de grands jeux (football, rugby, hockey,...)	43 523	16,1%
Courts de tennis	40 818	15,1%
Bouledromes	29 392	10,9%
Plateaux d'Education Physique et Sportive	22 004	8,2%
Salles multisports	18 176	6,7%
Salles non spécialisées	15 462	5,7%
Terrains extérieurs de petits jeux collectifs (basket-ball, beach volley, handball, volley-ball)	15 062	5,6%
Salles ou terrains spécialisés	14 823	5,5%
Équipements équestres	14 182	5,3%
Équipements d'activités de forme et de santé	10 614	3,9%
Équipements d'athlétisme	9 350	3,5%
Salles de combat	7 145	2,7%
Bassins de natation	6 436	2,4%
Pas de tir	5 286	2,0%
Skate park et vélo freestyle	3 245	1,2%
Murs et frontons	3 189	1,2%
Structures artificielles d'escalade	2 782	1,0%

Source : Recensement des Équipements Sportifs (RES), ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ; situation au 1er juillet 2016. Les équipements qui ne figurent plus dans la nomenclature des équipements sportifs ne sont pas comptabilisés : structure de tourisme équestre, plaine de jeux, but/panier isolé de sport collectif, club de plage, hippodrome. *Seules les familles d'équipements sportifs qui représentent au moins 1 % du total sont mentionnées dans ce tableau.

Répartition du nombre d'équipements sportif par type



SUBVENTIONS

Lorsqu'on monte une association ou qu'on y adhère, on ne pense pas forcément à faire les démarches afin d'obtenir des **subventions** auprès des différentes institutions, par manque de temps ou par peur de se la voir refuser. Nous avons regroupé les informations importantes qui pourraient aider des associations sportives à démarcher des organismes pour obtenir une subvention.

Les subventions des collectivités locales

Les communes, les établissements publics, le conseil général et le conseil régional peuvent octroyer aux associations sportives des subventions publiques, en fonction des politiques mises en œuvre localement par ces collectivités.

Plus d'infos : www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3180

Département des Landes

Toutes demandes concernant le domaine sportif peuvent être effectuées auprès du Conseil départemental des Landes. Il

convient de compléter le dossier de subvention en y intégrant tous les documents demandés et obligatoires.

Plus d'infos :

www.landes.fr/demande-subvention

Région Nouvelle-Aquitaine

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de ses domaines de compétence et de ses règlements d'intervention, propose des aides, des dispositifs de soutien et d'accompagnement auxquels les associations sportives peuvent répondre.

Plus d'infos : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sport>

La région propose des aides pour des thématiques de projets. En effet si vous voulez une subvention pour le **développement des sports de nature**, il faut suivre ce lien :

www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-au-developpement-des-sports-de-nature

Pour une demande **d'équipement sportif**

www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-aux-equipements-sportifs

Soutien aux **manifestations sportives** de niveau **national** ou **international**

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-aux-manifestations-sportives-de-niveau-national-ou-international>

Demande concernant le **sport féminin**

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-au-sport-feminin>

Subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS)

L'ANS promeut le développement des activités physiques et sportives par un soutien aux projets des associations sportives locales et par un soutien financier à la construction ou la rénovation d'équipements sportifs. Ces projets doivent répondre aux orientations nationales prioritaires fixées chaque année par l'ANS. L'Agence a expérimenté en 2019 la mise en place des Projets Sportifs Fédéraux qui consistent à donner aux fédérations la possibilité de décliner leur plan de développement fédéral, au plan territorial. 28 fédérations et le CNOSF ont ainsi proposé de soutenir plus de 6 200 associations sportives, au profit de près de 13 400 projets associatifs, pour un montant total de 37,4 M €. Ce dispositif sera affiné par

le retour d'expériences de chacune des fédérations mobilisées pour une généralisation dès 2020.

Subventions d'associations

<https://www.agencedusport.fr/Subventions-associations-263>

Subventions d'équipements

<http://www.agencedusport.fr/Subventions-equipements-264>

Appel à projets Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) « fonctionnement et actions innovantes » :

Il s'agit d'un **dispositif financier de l'Etat**, de soutien aux associations. Sous forme d' **appel à projets**, il contribue au financement global de l'activité d'une association, ou à la mise en œuvre de projets ou d'activités créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population ou répondant à des besoins non couverts ou insuffisamment couverts sur le territoire. Les associations doivent répondre à un objet d'intérêt général, présenter un mode de fonctionnement démocratique et respecter des règles de nature à garantir la transparence financière. **La priorité est donnée aux associations faiblement employées (moins de 2 salariés).**

Toutes les informations relatives à la campagne sur :

<http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/spip.php?rubrique816>

<http://www.landes.gouv.fr/jeunesse-sports-et-vie-associative-r261.html>

Autres appels à projets

L'appel à projets permet l'attribution d'une aide publique suite à une sélection de projets répondant aux critères définis par une convention de subventionnement. N'hésitez pas à prendre contact avec les organismes publics tels que l'Agence Régional de Santé par exemple dans le cadre du développement du sport santé.

Pour plus d'informations : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature>

Récapitulatif

Dans la majorité des cas, pour effectuer une demande de subvention, votre association sportive doit :

- Être déclarée en préfecture
- Être affiliée à une Fédération Sportive ou avoir l'agrément "Jeunesse et Sport"
- Avoir un numéro SIRET d'association
- Avoir un fonctionnement transparent : statuts et liste des dirigeants tenus à jour
- Avoir une gestion financière saine : comptabilité et obligations fiscales à jour
- Présenter une description de l'association : de(s) l'action(s), du budget prévisionnel, attestation sur l'honneur etc.

Voici ci-après un tableau récapitulatif des informations à connaître pour effectuer une demande de subvention.

Pour consulter les **autres moyens** de financer des projets dans son association, rendez-vous sur le **site internet du CDOS** ou nous détaillons toutes les solutions qui peuvent vous être utiles.

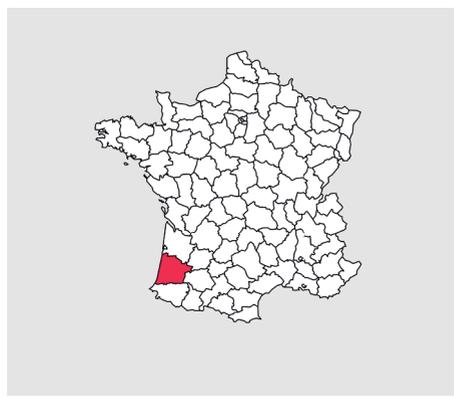


d	Dispositif	Type d'aide
ANS	Projets sportifs fédéraux et développement des pratiques	Subventions d'associations et subventions d'équipements
Mairie	Subvention municipale	Principalement subvention de fonctionnement
Conseil départemental	Subvention départementale	Principalement subvention de fonctionnement
Conseil régional	Soutient et accompagnement aux associations sportives	Développement des sports de nature, équipements sportifs, manifestations sportives de niveau national ou international, sport féminin
DDCSPP	Appel à projets FDVA	Fonctionnement et actions innovantes
État	Service civique	Aide humaine
Union Européenne	Erasmus+ Le sport	Partenariats collaboratifs & manifestations européennes à but non lucratif



@cnosf / kmsp

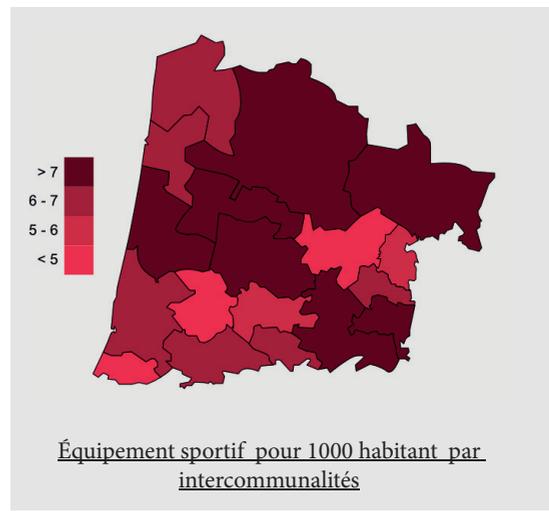
ÉCOLE DE SPORT & SPORT SCOLAIRE



En 2019 le département des Landes compte **121 971** licenciés sportifs dont **38% de sportives**. Avec une population globale de 407 444 personnes selon l'INSEE (2019), c'est quasiment 1 landais sur 3 qui pratique un sport dans un club. Le département a la réputation d'être l'un des plus sportifs de France, analysons pourquoi.

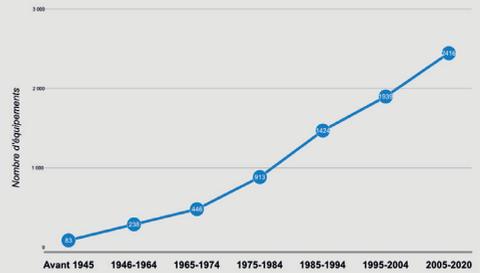
Équipements sportifs

Le département comporte une quantité importante d'infrastructures dédiées au sport de tout types, **2 416** d'après le dernier recensement du ministère des sports (gymnase omnisports, court de tennis, terrain de football, de rugby, arènes, etc.). **88% des communes Landaises possèdent au moins un équipement sportif.**

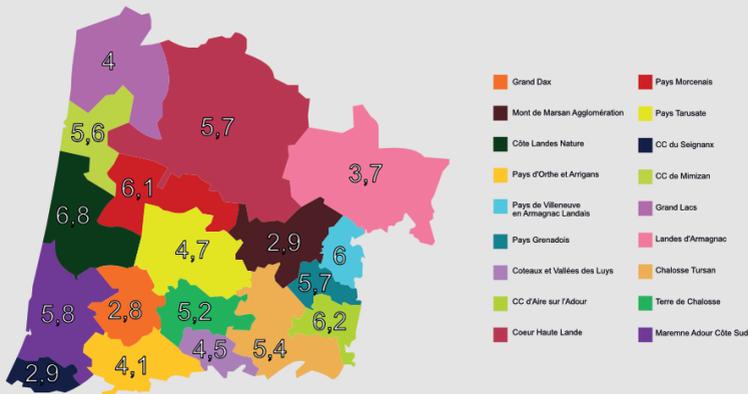


Équipement sportif pour 1000 habitant par intercommunalités

Les infrastructures se sont développées au fil des années, comme en témoigne ce graphique. Bien que l'évolution du nombre d'équipements soit importante, elle s'est faite entre 1945 et aujourd'hui. Avec une augmentation plus importante dans la période 1984 et 1994.



Evolution du nombre d'équipement sportif dans les Landes depuis 1945



Nombre moyen de clubs pour 1 000 habitants par intercommunalité

Le département dispose de **1 475** (source : INJEP-MEOS / Recensement des clubs sportifs 2018)* clubs sportifs. Les clubs enregistrés en tant qu'association représentent **20%** de toutes les associations du département (Source : Recherches & Solidarités / L'essentiel de la vie associative des Landes 2019).

La carte ci-dessus montre la densité de clubs présent pour 1000 habitants, par intercommunalité. Sur les territoires les moins peuplés du département, il y a un nombre important de clubs pour 1000 habitants. Même dans les villes ce

nombre reste assez important, ce qui montre un choix varié de clubs dans chaque coin du département. Lorsqu'on compare cette carte et la carte de la répartition des équipements sportifs. Les zones ayant un grand nombre de clubs pour 1000 habitants sont également les zones disposant de la plus grande densité d'équipements sportifs pour 1000 habitants

La Gymnastique volontaire, la pétanque, le tennis et l'équitation sont les disciplines sportives ayant le plus de clubs inscrits en préfecture sur le territoire landais.



ÉCOLE DE SPORT & SPORT SCOLAIRE



51% des clubs Landais ont une école de sport

L'appellation «École de sport» regroupe les actions qui sont menées à l'apprentissage du sport pour les enfants voire jeunes enfants. Les clubs proposent des écoles de sports pour les plus jeunes, afin de leur faire découvrir la pratique, et ce via des jeux ludiques afin de capter l'attention des plus jeunes.

En parallèle des écoles de sport, les enfants peuvent pratiquer une activité physique au sein de leur école. En dehors des cours d'EPS, le sport scolaire, proposé par des associations sportives scolaires, est une porte d'entrée possible à la compétition pour les jeunes volontaires.

Les clubs de sport scolaire sont affiliés à différentes fédérations. L'USEP pour le primaire, UNSS pour le secondaire et FFSU pour le supérieur.



12% des clubs Landais sont des clubs scolaires



LE LABEL «VALIDES- HANDICAPÉS»

Le label « Valides-Handicapés », actif depuis 2008, est une marque de qualité concernant l'accueil des personnes en situation de handicap qui désirent pratiquer régulièrement une activité physique et sportive. Dans le département c'est le CDOS qui labellise les clubs, nous vous invitons à nous contacter pour en savoir plus sur le label.



A quoi ça sert ?

Pour les personnes en situation de handicap, le label permet de disposer d'une information fiable sur le service sportif offert et repérer les associations œuvrant à proximité.

Pour l'association sportive, c'est se doter d'un suivi et d'un soutien technique des partenaires du label. C'est bénéficier de formations adaptées pour les bénévoles et les éducateurs. C'est la possibilité d'avoir un éventuel appui financier (équipements, aides aux financements de matériels...) et c'est aussi pouvoir bénéficier d'un réseau promotionnel au niveau du territoire régional.

LES LICENCIÉS

En Nouvelle Aquitaine les Landes c'est **7%** de la population et **8,5%** de tous les licenciés sportifs.

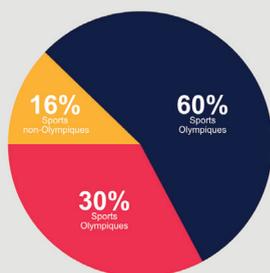
La part des licenciés étant supérieure à la part de la population globale de la région, le département est donc très sportif.

Les sports les plus populaires dans le département sont dans l'ordre le football avec 9% des licences, le rugby avec 7.5% suivi par le basket-ball avec 7.4%.

121 971 licenciés,
+8 000 par rapport à l'an
passé.



1/4 Landais est licencié
sportif



Répartition des licenciés
par groupe sportif

Sur le plan national, certains sports ont une part importante de sportifs licenciés dans les Landes.

La **course landaise**, la **pelote basque** et le **surf** sont les sports où les landais sont les plus représentés.

Quant à la répartition des licenciés par groupe sportif, dans le département on relève 53% des licences dans des les plus représentés, 31% dans des fédérations multisports et 16% de licences dans des dans des fédérations unisport non-olympiques



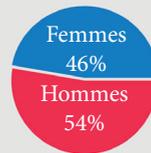
LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Dans les Landes, 44 sportifs sont inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Cette année on totalise 66 jeunes espoirs (janvier 2020). Pour consulter la liste à jour des sportifs de haut niveau dans notre département : <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/sport-de-haut-niveau/article/liste-ministerielle-de-sportifs>

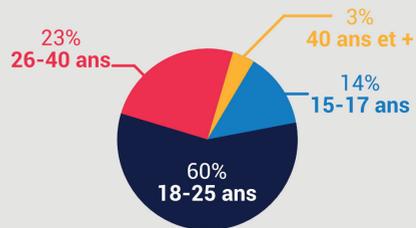
D'après les chiffres relevés en début d'année 2020, on observe une quasi parité des sportifs de haut niveau dans les Landes avec 46% de femmes et 54% d'hommes. Ces sportifs de haut niveau pratiquent à 60% des sports olympiques. Quant à la répartition des tranches d'âges, la majorité de ces sportifs ont entre 18 et 25 ans.

Quels sont les sports les plus représentés ?

Le département possédant un accès direct à l'océan, et une forte culture du **surf** notamment avec des étapes de grandes compétitions internationales c'est donc le sport qui possède le plus de sportifs de haut niveau dans le département. Suivi d'un autre sport nautique, le **sauvetage**



Répartition par sexe, et par groupe sportif des sportifs de haut niveau



Répartition par tranche d'âge des sportifs de haut niveau

secourisme. La troisième place du podium est occupée par un sport collectif, le **basket-ball**.





@cnosf / knsp

LES MÉDAILLÉS OLYMPIQUES LANDAIS

RUGBY



René Crabos (1899-1964)

📍 Saint-Sever

JO d'Anvers 1920 - Médaille d'argent avec l'équipe de France



Alphonse Castex (1899-1969)

📍 Dax

JO d'Anvers 1920 - Médaille d'argent avec l'équipe de France

© Musée de la Ville de Dax - Dax



Aimé Cassayet-Armagnac (1893-1929)

📍 Dax

JO de Paris 1924 - Médaille d'argent avec l'équipe de France

BASKET-BALL



Thierry Gadou (né en 1969)

📍 Vieux-Boucau

JO de Sydney 2000 - Médaille d'argent avec l'équipe de France



Marion Laborde (née en 1986)

📍 Dax

JO de Londres 2012 - Médaille d'argent avec l'équipe de France

CYCLISME



Guy Lapébie (1916-2010)

📍 Saint-Geours-de-Maremne

JO de Berlin 1936

Champion Olympique par équipe sur route
Champion Olympique de poursuite par équipe

Médaille d'argent de la course en ligne



ÉQUITATION



Mathieu Lemoine (né en 1984)

📍 Mont-de-Marsan

JO de Rio 2016

Champion Olympique de concours complet par équipe



TIR À L'ARC



Mathieu Lemoine (né en 1979)

📍 Biscarosse

JO de Pékin 2008

Médaille de bronze sur l'épreuve par équipes



Étude réalisée de septembre 2018 à mars 2020 par la commission
Observatoire du sport du CDOS des Landes.
Directeur de la publication : Michel LESEIGNOUX, Président du
CDOS

Rédacteur en chef : Didier Clavier, responsable de la commission
Observatoire du sport Landais.

Sources :

- Recensement des équipements sportifs du Ministère des Sports :
www.res.sports.gouv.fr
- INSEE
- Ministère des Sports

Autre sources de données :

Auprès des comités sportifs départementaux Landais
Auprès des communes des Landes

Remerciements :

DDCS-PP 40 | SSID des Landes | Les communes des Landes | Les
comités sportifs départementaux Landais



Comité Départemental Olympique et Sportif des
Landes

 782 avenue de Nonères, 40000 Mont-de-Marsan
05.58.05.96.85

T cdos.40@wanadoo.fr

@